



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le deux du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Yhuel à Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, HELOU Annie, GUEGUIN Gisèle, PHILIPPOT Gontran, TANGUY Patrick, CLAVIER Nathalie, VALEGANT Jacques, LUCHIER-TANGUY Sandrine, DE MOUCHERON Cosme, DE PENFENTENYO Aude

Absents : LE GLEUT Jean-Paul, ayant donné procuration à VALEGANT Jacques ; CORDROC'H Jacques, ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc ; LAVISSE Clotilde ayant donné procuration à BORRY Anne.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	15

Secrétaire de séance : GUEGUIN Gisèle

Date de convocation : 23/10/2020

Date d'affichage : 03/11/2020

Objet de la délibération : Valorisation numérique du Moulin du Roch et sollicitation du fonds de concours Petit Patrimoine de Quimperlé Communauté

Madame le Maire rappelle le partenariat noué depuis un an entre l'association du Moulin du Roch et la commune d'Arzano d'une part, et le laboratoire DPN (Design et pratiques numériques), rattaché à l'EESAB (école européenne supérieure de Bretagne) d'autre part. Ce partenariat, en lien avec une stagiaire accueillie en mairie, était de réfléchir à la valorisation numérique du site.

La première étape a été consacrée à la numérisation, puis à la création d'un site Internet qui regrouperait également l'ancien site internet du moulin et le site des féodales. Les contenus du site ont été travaillés en lien avec des intervenants ayant une connaissance patrimoniale et culturelle de ce site, ainsi que de sa faune et de sa flore.

Aujourd'hui, la commune est amenée à réfléchir à la phase 2 du projet : le développement de l'application numérique, soit la reconstitution du moulin, de la motte (images virtuelles) etc.

Cette phase 2 nécessite le recours à des professionnels (infographistes, comédiens pour les voix-off, etc.).

Le laboratoire DPN s'appuie sur des financements européens pour développer des outils de médiation en utilisant la réalité augmentée et la réalité virtuelle : DPN apporte les outils (logiciels) et le partenaire ses contenus. Il développe ainsi deux plateformes : sur les sites équipés et sur la réalité virtuelle en ligne.

Le laboratoire pourrait mettre en place une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour nous aider et coordonner le tout. Un devis a été demandé pour démarrer les opérations en 2020 et poursuivre en 2021.

Les représentants de Quimperlé Communauté ont accueilli avec intérêt ce projet, dont le coût peut être accompagné par le fonds de concours Petit Patrimoine de Quimperlé Communauté.

Madame le Maire propose au Conseil de valider la poursuite de la démarche de valorisation numérique du Moulin du Roc'h en passant à l'étape 2 et de solliciter ce fonds de concours.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE la démarche engagée de valorisation numérique du Moulin du Roc'h

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le fonds de concours Petit Patrimoine

Vote : 15 voix pour

Pour extrait certifié conforme

Anne BORRY
Maire d'Arzano

